

Campagne d'Armagnac : Cérémonie des vœux du maire



Campagne d'Armagnac : Cérémonie des vœux du maire

Samedi matin, à la salle des fêtes, le maire Claude Vettor et ses conseillers municipaux ont convié leurs administrés à assister à la cérémonie des vœux du maire.

Après avoir salué les personnalités présentes, notamment la 1ère vice-présidente de la CCGA, Marie-Ange Passarieu, la présidente du SETA France Ducos, les nombreux maires des communes voisines, les représentants des Sapeurs-pompiers d'Eauze, ainsi que de la gendarmerie, Claude Vettor a ouvert la cérémonie en remarquant que d'année en année le nombre de participants à la cérémonie est de plus en plus important : « Le conseil municipal vous remercie de votre présence. C'est un grand plaisir de vous accueillir aussi nombreux. »

Le maire a ensuite formulé ses vœux pour l'année 2017, puis souhaité la bienvenue aux nouveaux habitants.

L'état civil de 2016

Claude Vettor a détaillé l'état civil de l'année 2016 avec la naissance de Gaëtan Arnoult, les décès d'Amédée Pozzobon, Danielle Congiu, Belmira Almédia Lourenco et Auguste Marconi : « Des personnes très appréciées au village. »

Le bilan de l'année 2016

La commune s'est dotée d'un défibrillateur subventionné par le crédit agricole d'Aquitaine à hauteur de 650 euros.

La municipalité a fait appel à l'élagueur monsieur Destruhaut qui a procédé à la coupe de quatre feuillus à l'entrée du village route d'Eauze, ainsi qu'à l'élagage des arbres de la rue principale et des trois tilleuls qui font face au cimetière : « Je remercie pour leur disponibilité les conseillers municipaux et les quelques bénévoles qui ont procédé au ramassage et à l'évacuation de tous les branchages, permettant ainsi de diminuer la facture d'un bon tiers. »

Après avoir signalé l'avancement des travaux d'aménagement à l'atelier municipal, grâce à la participation des bénévoles des associations de la chasse, de l'ALCC et de génération mouvement, le maire a félicité le conseiller municipal Yannick Laprie qui orchestre ces journées de travail. Le maire a présenté la réfection de la réserve incendie : « Cette réserve incendie est obligatoire afin de préserver la sécurité du village en cas d'incendies par rapport à certaines activités professionnelles classées à risque sur le village. »

Les taux d'impositions communales n'augmenteront pas

Le maire a ensuite annoncé qu'il n'y avait pas eu d'augmentation des taux des impôts locaux en 2016 : « Nous finissons quand même l'année sur de bonnes bases, et les économies que nous avons réalisées nous permettent de vous annoncer, après délibération du Conseil municipal de lundi dernier, que les taux d'impositions communales 2017 n'augmenteront pas. »

L'Urbanisme

Claude Vettor a rappelé que depuis le 1er janvier 2017, la DDT n'assure plus l'instruction des documents d'urbanisme pour le compte des communes de la CCGA, puis il a informé ses administrés du choix des élus de la commune : « Le Conseil municipal a contractualisé avec le service ADS d'Eauze. Pour toute demande d'urbanisme, vous devez comme par le passé, vous adresser à la mairie du village. Seule différence à l'heure actuelle, c'est le maire de la commune qui est seul responsable. »

Les travaux et projets pour l'année 2017

Le maire a ensuite détaillé les travaux et projets de l'année 2017 et qui concernent l'installation des panneaux de signalisation de l'église, du lavoir et de l'agence postale communale. Ces panneaux seront implantés à certains croisements du village. Une table pique-nique avec ses bancs, sera installée du côté du lavoir : « Ces acquisitions ont été faites auprès des ateliers de Peyran du Houga, organisme d'aide et de réinsertion des personnes handicapées. »

La réfection de la toiture de l'église est prévue. Le montant des travaux s'élève à 30 443 euros. »

Stop à la délinquance routière

Comme dans beaucoup de communes, de nombreux automobilistes ne respectent pas la limitation de vitesse et à Campagne d'Armagnac, un certain nombre profitent de la ligne droite pour réaliser des traversées du village à grande vitesse, mettant ainsi en danger les habitants et les autres usagers. C'est pourquoi au début du mois de juin, en accord avec la DDT, la municipalité a effectué des relevés de vitesse, puis au mois d'octobre des relevés avec le cinémomètre.

Le maire a révélé le résultat de ces contrôles qui révèle une circulation importante avec des résultats de vitesse qui invitent les automobilistes à réfléchir sur leurs comportements de citoyens.

« Dans le sens Eauze- Campagne, il a été comptabilisé le passage de 10 425 véhicules sur 12 jours. Les résultats sont effarants avec 82% de véhicules en infraction à plus de 50km/heure, soit 7454 véhicules, dont 10% à plus de 80 km/heure et deux passages entre 170 et 200 km/heure. Dans le sens Estang-Campagne, les conducteurs ont été plus raisonnables. Sur 8513 passages en 12 jours, il a été relevé 61,50% d'infractions à plus de 50 km/heure, et deux passages entre 130 et 150 km/heure. »

Pour remédier à ce problème, la municipalité a décidé de lancer un projet de travaux d'aménagement de la traversée et des voies d'accessibilité du village qui devrait s'étaler entre 2017 et 2018 : « J'espère que cette réalisation sera plus efficace que la précédente. »

Avant de conclure son discours, le maire a présenté le nouveau Syndicat des eaux des territoires de l'Armagnac (SETA), puis le Schéma de cohérence territoriale, le PLUI, l' Office de tourisme intercommunal, puis il a remercié la secrétaire de mairie, son équipe municipale, les bénévoles toujours très dévoués, ainsi qu'Arlette, Arthur, Françoise, Josée, Hélène, Maité, Martine, Nadine, Cathy et Isabelle, qui s'impliquent dans la préparation de chaque office religieux, sans oublier l'abbé Yan , toujours fidèle au village.